

DANSE KATHAK

ENSEIGNANTE : Maitryee MAHATMA

PRÉSENTATION DU CURSUS

Le Kathak est la forme de danse classique dominante dans le nord de l'Inde. Le mot Kathak dérive du mot sanscrit « *Katha* », l'art de raconter une histoire. L'expression « *Katha Kahe so Kathak* » signifie que quiconque raconte une histoire, en dansant et chantant est un Kathak.

La forme de Kathak que nous connaissons aujourd'hui remonte à l'ère moghole, période pendant laquelle les expressions et gestes gagnèrent en subtilité. Les artistes étaient en effet capables de dépeindre un sujet de différentes façons, chacune ayant un large éventail de nuances. La danse pure (*nritta*) devint plus sophistiquée et rapide, le rythme, les mouvements et pirouettes plus complexes. Pendant cette même période, le Kathak se vit également imprégné de poésie Urdu, et de poèmes en Braj (un des derniers empereurs moghols, Wajid Ali Shah, composa lui-même plusieurs chansons sur Krishna en Braj).

De nos jours, le Kathak est la seule forme de danse classique indienne qui présente une forte symbiose entre les cultures hindoues et musulmanes.

L'enseignement proposé par Maitryee MAHATMA est inspiré de la méthode traditionnelle indienne pratiquée depuis des siècles de maître à disciple « *Guru-shishya Parampara* », méthode essentiellement basée sur l'oralité.

Le cursus proposé ainsi que les évaluations sont conformes aux réglementations établies par « *Pracheen Kala Kendra* » (*Centre of advanced training in Music, Dance and Fine Arts, Chandigarh*), organisme reconnu par le Gouvernement Indien.

DISCIPLINES ENSEIGNÉES

> Danse Kathak

RÉPERTOIRES ENSEIGNÉS SELON LES CYCLES

CYCLE 1	CYCLE 2	CYCLE 3
<ul style="list-style-type: none"> • « <i>Natya Shastra</i> » de Bharat Muni : Répertoire classique Hindustani & Karnatic • « <i>Abhinaya Darpan</i> » de Nandikeshwar : Répertoire de danses • « <i>Kathak nritya shiksha</i> » de Dr Puru Dadhich : Répertoire de danse Kathak 	<ul style="list-style-type: none"> • « <i>Natya Shastra</i> » de Bharat Muni : Répertoire classique Hindustani & Karnatic • « <i>Abhinaya Darpan</i> » de Nandikeshwar : Répertoire de danses • « <i>Kathak nritya shiksha</i> » de Dr Puru Dadhich : Répertoire de danse Kathak 	<ul style="list-style-type: none"> • « <i>Natya Shastra</i> » de Bharat Muni : Répertoire classique Hindustani & Karnatic • « <i>Abhinaya Darpan</i> » de Nandikeshwar : Répertoire de danses • « <i>Kathak nritya shiksha</i> » de Dr Puru Dadhich : Répertoire de danse Kathak

ENSEIGNEMENTS DISPENSÉS SELON LES CYCLES

COURS OBLIGATOIRES À L'IIMM • 100h par an • AUBAGNE

- > Culture musicale, histoire & analyse
- > Écoutes musicales d'enregistrements de référence
- > Pratique individuelle & collective / Pratique instrumentale (percussions)
- > Théorie
- > Improvisation
- > Atelier de direction

COURS OBLIGATOIRE AU CONSERVATOIRE DE MARSEILLE DANS LE CADRE D'UN PARCOURS CERTIFIANT / DIPLÔMANT • 52h/AN •

- > Formation musicale
- > Double inscription : IIMM / CNRR

COURS OBLIGATOIRE AU CONSERVATOIRE D'AUBAGNE DANS LE CADRE D'UN PARCOURS CERTIFIANT / DIPLÔMANT • 52h /AN •

- > Formation musicale pour débutant
- > Double inscription : IIMM / CRC

DURÉE DES ÉTUDES

- > De 5 à 8 ans minimum. Variable selon le niveau d'entrée de l'élève

VOLUME HORAIRE

- > **100h** par an à l'IIMM
- > **52h** par an soit au Conservatoire de Marseille, soit au Conservatoire d'Aubagne

DIPLÔMES VISÉS

- > B.E.C. (Brevet d'Études Chorégraphiques) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 2**
- > C.E.C. (Certificats d'Études Chorégraphiques) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 3 Amateur**
- > D.E.C. (Diplôme d'Étude Chorégraphiques) en musique traditionnelle & ancienne // **Cycle 3 Spécialisé**

CONDITIONS DE VALIDATION D'UN DIPLÔME

- > Pour l'obtention d'un B.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
 - => **Validations du cycle 2 avec mention (12/20) / discipline suivie à l'IIMM**
 - => **Validation du cycle 2 avec mention (12/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**
- > Pour l'obtention d'un C.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
 - => **Validations de la 2^e année du cycle 3 avec mention (12/20) / discipline suivie à l'IIMM**
 - => **Validation du cycle 2 avec mention (12/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**
- > Pour l'obtention d'un D.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
 - => **Validations de la 4^e année du cycle 3 avec mention (14/20) / discipline suivie à l'IIMM**
 - => **Validation du cycle 2 avec mention (14/20) en formation musicale par un conservatoire agréé**

CONDITIONS D'OBTENTION DES MENTIONS

- > Pour l'obtention d'un B.E.M. et C.E.M en musiques traditionnelles et anciennes :
 - => **Validation mention assez bien (12/20)**
 - => **Validation mention bien (14/20)**
 - => **Validation mention très bien (16/20)**

- > Pour l'obtention d'un D.E.M. en musiques traditionnelles et anciennes :
 - => **Validation mention bien (14/20)**
 - => **Validation mention très bien (16/20)**

ORIENTATIONS D'ÉTUDES POSSIBLES

- > Licence en musicologie
- > CFMI (Centre de Formation des Musiciens Intervenants)
- > D.E. (Diplôme d'État) ou C.A. (Certificat d'Aptitude) en musique traditionnelle et ancienne
- > I.M.F.P. (Institut Musical Formation Professionnelle)

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- > Âge minimum requis : 12 ans
- La formation s'adresse à des danseurs, musiciens et comédiens
- > À l'issue de l'entretien préalable avec l'IIMM, une audition d'entrée sera effectuée par l'enseignant comportant :
 - => un entretien préalable
 - => présentation d'une danse de 5 mn au choix

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

- > **CYCLE 1 • APPRENTISSAGE DES FONDAMENTAUX**
 - > **CYCLE 1 • APPRENTISSAGE DES FONDAMENTAUX**
 - DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / ÉVALUATION • CONTRÔLE CONTINU / 1 À 2 ANS D'ÉTUDES**
 - Le travail de l'élève, durant l'année scolaire, est pris en compte à travers sa participation aux cours (assiduité) et selon sa progression personnelle évaluée par le professeur de la discipline.
 - Évaluation semestrielle : contrôle continu sous forme d'un commentaire et d'une note.
 - La note de contrôle continu sera prise en compte à hauteur de 25% lors de l'examen de fin de cycle.

- > **Le passage entre les niveaux et l'examen de fin de cycle 1 s'effectuent à 12/20 en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM**

FORMATION MUSICALE AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ / 3 ANS D'ÉTUDES

LE PREMIER CYCLE COMPORTE 3 NIVEAUX :

- > Cycle 1, 1^{er} niveau (débutant) // 1 an
- > Cycle 1, 2^{ème} niveau (intermédiaire) // 1 an
- > Cycle 1, 3^{ème} niveau (avancé) // 1 an

LES EXAMENS SE FONT EN DEUX TEMPS :

- **Épreuve écrite** : commentaire d'écoute, analyse auditive, relevé mélodique et rythmique
- **Épreuve orale** : lecture de note (clés de sol et de fa), lecture de rythme, lecture de rythme binaire et ternaire, déchiffrage chanté, déchiffrage instrumental.

> Le passage de niveau se fait à 12/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.
> L'examen de fin de cycle 1 se fait à 12/20 avec jurys externes au conservatoire.

> CYCLE 2 • MAÎTRISE DES ACQUIS

DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / EXAMEN TERMINAL CHAQUE ANNÉE JUSQU'AU B.E.C. / 2 ANS D'ÉTUDES

- **Épreuve orale** :
- Pratique vocale et instrumentale (individuelle et/ou collective)
 - Théorie (questions sur les éléments étudiés durant l'année)
 - Connaissances historiques

> Le passage de niveaux et l'obtention du B.E.C. en fin de cycle 2 s'effectuent à 12/20 en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM

FORMATION MUSICALE CLASSIQUE OU FORMATION MUSICALE CHANTEURS AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ / 4 ANS D'ÉTUDES

LE SECOND CYCLE COMPORTE 2 NIVEAUX SE DÉCOMPOSANT COMME SUIT :

- > Cycle 2, 1^{er} niveau (élémentaire 1 & élémentaire 2) // 2 ans
- > Cycle 2, 2^{ème} niveau (moyen 1 & Moyen 2) // 2 ans

LES EXAMENS POUR LA FORMATION MUSICALE CLASSIQUE SE FONT EN DEUX TEMPS :

- **Épreuve écrite** : commentaire d'écoute, analyse auditive, relevés mélodiques et rythmiques de niveau élémentaire et moyen
- **Épreuve orale** : lecture de note (clés de sol et de fa), lecture de rythmes, lecture de rythme binaire et ternaire, déchiffrage chanté, déchiffrage instrumental de niveau élémentaire et moyen

LES EXAMENS POUR LA FORMATION MUSICALE CHANTEURS SE FONT EN DEUX TEMPS :

- **Épreuves déchiffrées** : Déchiffrage chanté avec le nom des notes, déchiffrage chanté avec paroles, prosodie rythmique, chant populaire déchiffré a cappella, harmonisation au clavier d'un chant.
- **Épreuve préparées** : Un duo travaillé pendant l'année, un chant accompagné par eux-mêmes, préparé en autonomie un mois avant.

> Le passage de niveaux se fait à 12/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.
> L'examen de fin de cycle 2 et l'obtention du B.E.M. se fait à 12/20 en présence de jurys externes au conservatoire.

> CYCLE 3 • PERFECTIONNEMENT ET PRATIQUE DE L'AUTONOMIE

DISCIPLINE SUIVIE À L'IIMM / EXAMEN TERMINAL CHAQUE ANNÉE JUSQU'AU C.E.C. - D.E.C. / 2 À 4 ANS D'ÉTUDES

- **Épreuve orale** : • Pratique vocale et instrumentale (individuelle et/ou collective)
- **Épreuve écrite** : • Après validation du sujet auprès de l'enseignant.e, rédaction d'un mémoire de 10 pages portant sur la culture musicale, histoire & analyse
- **Examen sur table** : • Théorie (questions sur les éléments étudiés durant l'année)

> Le passage de niveaux et l'obtention d'un C.E.C. se fait à 12/20, en présence d'un jury internet et externe à l'IIMM ; et à 14/20 pour un D.E.M., en présence d'un jury interne et externe à l'IIMM

FORMATION MUSICALE CHANTEURS AUPRÈS D'UN CONSERVATOIRE AGRÉÉ

- **Épreuves déchiffrées** : Déchiffrage chanté avec le nom des notes, déchiffrage chanté avec paroles, prosodie rythmique, harmonisation au clavier d'un duo
- **Épreuve préparées** : Trois trios dont un tiré au sort par le jury, duo préparé en binôme en autonomie, chacun accompagnant l'autre élève

> Le passage de niveaux se fait à 14/20 en présence d'un jury interne constitué de professeurs du département.
> L'obtention du C.F.E.M. (Certificat de Fin d'Études Musicales) se fait à 14/20 en présence de jurys externes au conservatoire.

PARCOURS AU SEIN DE L'IIMM

OBJECTIFS & FINALITÉS SELON LES CYCLES

- > **Cycle I / Apprentissage des fondamentaux (1 à 2 ans d'études)**
 - => Connaissances générales, maîtrise technique / pratique individuelle et collective
- > **Cycle II / Maîtrise des acquis (2 ans d'études)**
 - => Connaissances générales, maîtrise technique / pratique individuelle et collective
- > **Cycle III / Perfectionnement et pratique de l'autonomie (2 à 4 ans d'études)**
 - => Posséder une pensée musicale consciemment maîtrisée
 - => Posséder tous les moyens techniques nécessaires à l'expression musicale
 - => Acquérir l'autonomie professionnelle
 - => Perfectionner les moyens techniques nécessaires à l'expression musicale
 - => Acquérir l'autonomie musicale

DÉROULÉ ET RÉSUMÉ DU PARCOURS

Durée du cursus : de 5 à 6 ans	Cycle 1 / Apprentissage des fondamentaux (1 à 2 ans d'études) → Culture musicale, analyse (théorie) & linguistique → Cours individuels (pratique vocale et/ou instrumentale, rythme & danse) → Pratique collective / d'ensemble (ouvert à tous les instruments) v
	Cycle 2 / Maîtrise des acquis (2 ans d'études) → Culture musicale & analyse → Cours individuel (théorie + pratique vocale et/ou instrumentale) → Pratique collective / d'ensemble VALIDATION DU CYCLE 2 PAR UN B.E.M. v
	Cycle 3 / Perfectionnement et pratique de l'autonomie (2 à 4 ans d'études) → Culture musicale & analyse → Cours individuel (théorie + pratique vocale et/ou instrumentale) → Pratique collective → Improvisation → Atelier de direction VALIDATION DU CYCLE 3 SOIT PAR UN C.E.M. SOIT PAR UN D.E.M.
Âge minimum : 15 ans	